Exemples de financement :

Un couple avec des revenus annuels de 20 900 € engagent des travaux d'isolation, d'installation d'une nouvelle chaudière et d'une ventilation mécanique.
Pour un montant de travaux de 18 000 € HT, l'aide est de 10 800 €.

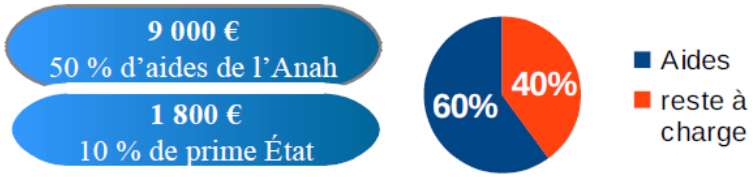

Une famille de 4 personnes avec des revenus annuels de 37 500 € engagent des travaux d'isolation, de remplacement des menuiseries et d'installation d'un poêle à bois.
Pour un montant de travaux de 16 000 € HT, l'aide est de 7 200 €.

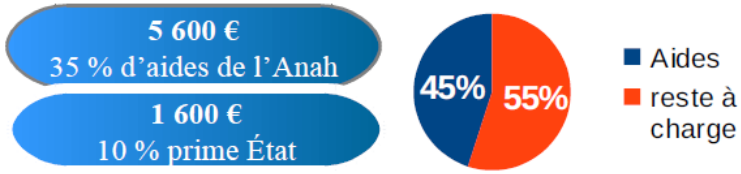

Ces aides sont cumulables avec d'autres aides (crédit d'impôt transition énergétique = 30 % du montant net des travaux dans la limite d'un plafond de dépenses (aides déduites), éco-prêt à taux zéro et des aides des collectivités locales).